Province de Québec Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 juin 2018, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte

et les conseillers(e):

Manon Côté Benoît Couture Rémi Beauchesne Gilles Gauvreau Steve Leblanc Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2018-06-85 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018
- 4. Présentation des comptes
- 5. Fête de la St-Jean-Baptiste Demande du Comité organisateur
- 6. Demande CPTAQ Pierre Picard
- 7. Avis de motion Règlement #500 concernant les limites de vitesse du périmètre urbain
- 8. Présentation du Règlement #500 concernant les limites de vitesse du périmètre urbain
- 9. Projet nouveaux horizons appui à la FADOQ
- 10. Rue Caron Emprises municipales
- 11. Urgence Bois-Francs Appui pour la demande d'augmentation du nombre d'ambulance
- 12. Réaménagement de l'Aire de jeux du Parc de la Relève Demande au Fonds de Développement des Territoires (FDT)
- 13. Projet ARTERRE établissement d'un bureau à Ham-Nord
- 14. Association des familles LA SOURCE établissement d'un bureau à Ham-Nord
- 15. Demande du Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville
- 16. Rapport du maire Année financière 2017
- 17. Demande de dérogation mineure de M. Patrick Rousseau
- 18. Demande de la COOP de Notre-Dame soirée bénéfice du 16 juin
- 19. Demande d'appui de l'UPA Financiarisation des terres agricoles
- 20. Renouvellement de l'entente de 5 ans avec L'OMH Coopérative de solidarité du Canton de Ham
- 21. Demande de fourniture des services (Aqueduc et égout) terrain vacant à l'extrémité de la 4^e avenue

- 22. Souper aux homards vendredi 15 juin
- 23. Activité de financement pour la petite Arianne Fortier atteinte de Fibrose Kystique
- 24. Abat-poussière 2018
- 25. Emploi pour jeune étudiant été 2018 Ajout d'un poste par la municipalité
- 26. Programme d'aide à la voirie locale Transfert du projet AIRRL 2016-222
- 27. Ajout de détecteurs de monoxyde de carbone au garage Reportée
- 28. Correspondance
 - a) Lettre de remerciement reçu du CAP Eco-Communautaire;
 - b) Correspondance du Ministère de l'Énergie et Ressources Naturelles (MERN) en lien avec la consultation publique des propriétaires prévue les 26 et 27 juin de 14h à 20h à Sts-Martyrs dans le projet de réforme cadastrale circonscription foncière de Thetford;
 - c) Invitation à participer à la rencontre du CSP (Comité de Sécurité Publique) à Sts-Martyrs le 19 juin à 19h;
 - d) Félicitations à M. Robin Aubert et son équipe pour le succès du film « Les Affamés ».
- 29. Période de questions
- 30. Clôture de séance

2018-06-86 Approbation du procès-verbal du 7 mai 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 7 mai 2018 soit accepté, tel que rédigé.

2018-06-87 <u>Présentation des comptes</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 140,738.05 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2018-06-88 <u>Fête de la St-Jean-Baptiste 2018 - Demande du Comité organisateur</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE La Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie l'activité de la "St-Jean-Baptiste" qui aura lieu le samedi 23 juin 2018 au Centre Sportif en mettant à la disposition du comité ses installations et équipements;

D'ACCORDER un montant de 500 \$ au Comité organisateur de la St-Jean-Baptiste 2018 et d'en autoriser le paiement.

2018-06-89 <u>Demande de Pierre Picard à la CPTAQ – Aliénation et</u> lotissement

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accuse réception de la demande d'autorisation formulée par Pierre Picard auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

ATTENDU QUE ladite demande vise le lotissement et l'aliénation par acte de vente par une société à être formée par Pierre Picard en vue de transférer à sa relève son érablière située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien tout en conservant sa propriété foncière contigüe sur le territoire de notre municipalité détenue en copropriété avec son frère, Bernard Picard.

ATTENDU QUE l'immeuble visé est une partie du lot 14, du Rang 7, et le lot 14 A, du Rang 6, au cadastre du Canton de Ham, Circonscription Foncière de Thetford, totalisant une superficie de 72,72 hectares, comprenant une érablière de 7 500 entailles en production biologique.

ATTENDU QUE suite à cette aliénation, le demandeur demeurera propriétaire contigu avec son frère, Bernard Picard, d'une propriété foncière située sur le territoire de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, connue et désignée comme étant une partie du lot 15, Rang 7, Canton de Ham, d'une superficie de 84,74 hectares;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'impact négatif sur l'agriculture compte tenu que les deux entités créées suite à ce morcellement demeurent viables et qu'elles sont de superficies suffisantes pour la pratique de l'agriculture;

ATTENDU QUE ces deux propriétés foncières ont toujours été exploitées indépendamment l'une de l'autre;

ATTENDU QUE ladite demande ne contrevient pas aux règlements de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie Pierre Picard dans sa demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les motifs invoqués ci-dessus.

2018-06-90 <u>Avis de motion – Règlement #500 concernant les limites de vitesse du périmètre urbain</u>

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Dominic Lapointe, conseiller, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement (Règlement #500) concernant les limites de vitesse du périmètre urbain et visant à fixer la limite de vitesse maximale à 30 Km/h dans tout le périmètre urbain de la municipalité.

2018-06-91 <u>Présentation du PROJET de Règlement #500 concernant les limites de vitesse du périmètre urbain</u>

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, le secrétaire-trésorier de la Municipalité présente le PROJET de Règlement #500 concernant les limites de vitesse du périmètre urbain et visant à fixer la limite de vitesse maximale à 30 Km/h dans tout le périmètre urbain de la municipalité. Il est fait mention par le secrétaire-trésorier qu'aucun coût n'est relié à ce règlement pour la municipalité.

2018-06-92 <u>Appui au projet de la FADOQ – Programme fédéral</u> Nouveaux Horizons pour les aînés

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'APPUYER la demande de financement de la FADOQ de Ham-Nord pour son projet de "Rafraîchissement des locaux au sous-sol du centre communautaire et remplacement de portes », dans le cadre du Programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés.

2018-06-93 Rue Caron – Emprises municipales

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage ont été réalisés dans une portion de la rue Caron en 2016 et que lors de ces travaux, il a été décidé de rétrécir la voie de circulation, nécessitant du même coup le réaménagement des emprises municipales sur cette portion de la rue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué un 1^{er} aménagement des emprises en 2016 avec de la terre et de l'hydro-ensemencement de gazon et que cette option n'a pas été concluante puisque ce type d'emprise ne permettait pas le stationnement des voitures en bordures de la rue, les emprises ne supportant pas le poids des voitures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué un 2^e aménagement par la suite en excavant sur une largeur approximative de 2 pieds par 1 pied de profondeur afin de mettre du gravier en bordure de la rue, option retenue afin d'améliorer la solidité de l'emprise et ainsi permettre une meilleure circulation et un stationnement plus facile en bordure de la rue;

CONSIDÉRANT la demande de certains citoyens de la rue Caron demandant à la municipalité de revoir les emprises et de remettre du gazon (de la tourbe) en remplacement du gravier déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE la demande des citoyens concerne les « emprises municipales » et que l'aménagement en place est considéré comme satisfaisant par la municipalité;

CONSIDÉRANT la présence à certains endroits de l'ancienne « chaîne d'asphalte » dont l'enlèvement a été omis lors des travaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à enlever l'ancienne « chaîne d'asphalte » qui est toujours présente à certains endroits;

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord décide de laisser les emprises municipales telles quelles (gravier en bordure de la rue) tout en permettant aux propriétaires de réaménager celles-ci s'ils le désirent et ce, à leurs frais.

2018-06-94 <u>Urgence Bois-Francs – Appui à la démarche afin de doter</u> la région d'une quatrième ambulance

ATTENDU QU'actuellement, trois ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines;

ATTENDU QU'à cette situation vient s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les citoyens de la MRC d'Arthabaska n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit;

ATTENDU QUE, notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services;

ATTENDU QUE l'un des enjeux identifiés dans la planification stratégique Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska est « d'assurer l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité »;

ATTENDU QUE lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie;

ATTENDU QUE, dans cette optique, Urgence Bois-Francs a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance;

ATTENDU QUE cette nouvelle ambulance serait basée dans la Ville de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie la démarche d'Urgence Bois-Francs à l'effet de doter le territoire de la MRC d'Arthabaska d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

2018-06-95 <u>Fonds de développement du territoire (FDT) – Projet de la Relève</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord soumette un projet visant l'amélioration du Parc de la Relève dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) 2016-2019 de la MRC d'Arthabaska.

2018-06-96 Projet ARTERRE- établissement d'un bureau à Ham-Nord

CONSIDÉRANT la création du nouveau service ARTERRE disponible dans notre région, service de jumelage agricole gratuit qui vise à créer des ententes entre des propriétaires fonciers ou des agriculteurs et des aspirants agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE les agents de maillage ont comme rôle de créer des partenariats agricoles entre des individus aux besoins complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'agent de maillage se déplace sur le territoire et reçoit les aspirants et les propriétaires pour des rencontres à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE le service ARTERRE a approché la municipalité afin d'établir un bureau à temps partiel à Ham-Nord, ce qui permettrait aux bénéficiaires du service de notre municipalité de pouvoir rencontrer plus facilement l'agent de maillage;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC** et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte d'établir et de prêter gratuitement un bureau au service ARTERRE à même les locaux de l'ancienne caisse populaire, et ce, afin de permettre d'améliorer la tenue des différentes rencontres requises entre des propriétaires fonciers ou des agriculteurs et des aspirants agriculteurs.

2018-06-97 <u>Association des familles LA SOURCE - établissement d'un</u> bureau à Ham-Nord

CONSIDÉRANT le désir de l'Association des familles monoparentales ou recomposées LA SOURCE de pouvoir se déplacer dans les milieux ruraux afin d'y offrir leurs services aux citoyens vivant une séparation ou une recomposition familiale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme LA SOURCE a approché la municipalité afin de voir s'il y aurait un local de disponible à Ham-Nord, sur rendez-vous, ce qui permettrait aux bénéficiaires du service de notre municipalité de pouvoir rencontrer plus facilement la personne ressource;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer l'accessibilité à différents services à ces citoyens en leur permettant de pouvoir en bénéficier à proximité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE** et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte d'établir et de prêter gratuitement un local à l'Association des familles monoparentales ou recomposées LA SOURCE à même les locaux de l'ancienne caisse populaire, et ce, afin de permettre aux bénéficiaires du service de notre municipalité de pouvoir rencontrer plus facilement la personne ressource.

2018-06-98 <u>Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 100\$ au Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville pour une publicité d'une page complète dans le cadre de l'événement qui se tiendra le vendredi 29 juin 2018 et d'en autoriser le paiement.

2018-06-99 Rapport du maire—Faits saillants du rapport financier 2017

Le maire, M. François Marcotte, fait la lecture et dépose son rapport du maire relatif aux faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal.

2018-06-100 <u>Demande de dérogation mineure de M. Sébastien</u> Rousseau

ATTENDU la demande de monsieur Patrick Rousseau concernant l'immeuble situé au 40, rue Leblanc (matricule #1676-48-4792) (lot 17-10-P du rang 09 du cadastre du Canton de Ham) ayant pour objet :

D'obtenir l'approbation afin de mettre en place un 2^e garage détaché sur l'immeuble, garage qui serait situé sur un petit terrain adjacent au terrain principal, qui lui, comporte déjà un bâtiment principal (résidence) et un garage détaché. Le terrain visé par la construction du 2^e garage détaché est de superficie trop petite pour y implanter un bâtiment principal. Cette dérogation permettrait à M. Rousseau de mettre en place un 2^e garage détaché sur sa propriété alors que le règlement municipal de zonage no 453 permet la mise en place d'un seul garage détaché;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'APPROUVER la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de M. Patrick Rousseau, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 4 juin 2018.

2018-06-101 <u>Demande de la COOP de solidarité de Notre-Dame-de-Ham</u> – soirée bénéfice du 16 juin

CONSIDÉRANT le désir de la COOP de solidarité de Notre-Dame-de-Ham de tenir son souper bénéfice du 16 juin au Centre Communautaire de Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a pour but d'aider financièrement 2 organismes « sans but lucratifs », soient la *COOP de solidarité de Notre-Dame-de-Ham* et les *Sentiers équestres aux mille collines*;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location pour la salle A et B plus la cuisine sont de 205\$ selon notre règlement de tarification;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soutenir les activités de ces 2 organismes;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE** et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une réduction de 50\$ sur le coût de location pour la salle A et B plus la cuisine (coût de 205\$ selon notre règlement de tarification), ce qui représentera un coût final de 155\$.

2018-06-102 <u>Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec – Financiarisation des terres agricoles</u>

ATTENDU l'importance de l'agriculture pour l'économie, le dynamisme et le développement de la municipalité du Canton de Ham-Nord et de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE des investisseurs et des fonds d'investissements sont intéressés par les terres agricoles;

ATTENDU QUE l'achat de terres agricoles par de telles entités entraîne une financiarisation de ces terres, créant ainsi un dépassement de leur valeur marchande comparativement à leur valeur économique;

ATTENDU QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité des productions agricoles, le dynamisme et l'économie des régions;

ATTENDU QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN), le 16 mars 2015, dans lequel elle proposait des pistes de solutions à ce phénomène, notamment de limiter l'acquisition de terres à cent (100) hectares par année, par personne ou entité, et ce, excluant les transferts intergénérationnels;

ATTENDU QUE face à cette situation, il serait important de régir la financiarisation des terres agricoles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE** et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande au gouvernement du Québec :

- que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à cent (100) hectares par année la superficie que toute personne ou entité puisse acquérir et ce, excluant les transferts intergénérationnels;
- que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables au phénomène de financiarisation des terres agricoles;
- de s'assurer que les investisseurs et fonds d'investissements qui achètent des terres agricoles ne bénéficient pas d'avantages fiscaux.

2018-06-103 Renouvellement entente de gestion de 5 ans avec l'OMH Victoriaville-Warwick (Projet #6587)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de supplément au loyer intervenue entre l'Office Municipal d'Habitation de Victoriaville-Warwick (OMH), la municipalité et la Société d'Habitation du Québec (SHQ) venait à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente peut être renouvelée pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE renouveler l'entente de gestion (Projet #6587, org. : 003564) entre l'Office Municipal d'Habitation de Victoriaville-Warwick (OMH), la municipalité et la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

2018-06-104 <u>Demande de fourniture des services (Aqueduc et égout) – terrain vacant à l'extrémité de la 4^e Avenue</u>

CONSIDÉRANT la demande de M. Stéphane Dubé, propriétaire du dernier terrain vacant du périmètre urbain à l'extrémité de la 4^e Avenue (terrain portant le matricule #1585-87-5307), M. Dubé demandant à la municipalité la fourniture des services sur ce terrain (Aqueduc et égout) afin de pouvoir procéder à la vente de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la 4^e Avenue sont prévus à l'été 2018 et qu'il y a possibilité de faire l'ajout de sorties qui permettraient au futur propriétaire de se brancher aux services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas prolonger son réseau d'aqueduc et d'égout, mais n'a pas d'objection à ce que ce soit le propriétaire qui vienne se brancher aux nouvelles sorties qui seraient disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles sorties en question seraient placées à la hauteur de la résidence du 310, 4^e Avenue, à l'endroit déterminé en concertation avec la firme d'ingénieurs, l'entrepreneur et la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC** et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER l'ajout de sorties (Aqueduc et égout) à la hauteur de la résidence du 310, 4^e Avenue (endroit qui sera déterminé en concertation avec la firme d'ingénieurs, l'entrepreneur et la municipalité), ce qui permettra au futur propriétaire du dernier terrain vacant du périmètre urbain à l'extrémité de la 4^e Avenue (terrain portant le matricule #1585-87-5307) de venir se brancher, s'il le désire, aux services municipaux.

2018-06-105 Souper aux homards – vendredi 15 juin

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER le Service de Garde Horizon à tenir son activité du Souper Homards le vendredi 15 juin au Centre Communautaire et ce, gratuitement.

2018-06-106 <u>Activité de levée de fonds pour la petite Arianne Fortier</u> atteinte de Fibrose Kystique

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord permette à la famille de la petite Arianne Fortier de St-Fortunat (atteinte de la Fibrose kystique) d'organiser une activité de levée de fonds et d'utiliser gratuitement le centre sportif de Ham-Nord.

2018-06-107 Abat-poussière 2018

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière, pour l'année 2018, à la compagnie SEBCI pour plus ou moins 80,000 litres de Chlorure de magnésium liquide 30 % au prix de 0.27\$/litre représentant un total de 21,600 \$ plus taxes.

2018-06-108 Emploi pour jeune étudiant été 2018 — Ajout d'un poste par la municipalité

CONSIDÉRANT le programme d'initiation au milieu du travail du Carrefour Jeunesse Emploi (Programme Trio Desjardins) dédié aux étudiants(es) de 14 à 16 ans pour lequel l'étudiant(e) recevra un montant de 500\$ pour 80 heures durant l'été;

CONSIDÉRANT QUE ce programme du Carrefour Jeunesse Emploi permet annuellement à 2 étudiants de participer à ce projet et de bénéficier de la bourse de 500\$ chacun;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager la relève et ainsi bonifier le programme en permettant à un 3^e étudiant de pouvoir vivre une initiation en milieu de travail selon les mêmes conditions, c'est-à-dire que l'étudiant(e) recevrait un montant de 500\$ pour 80 heures durant l'été;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU** et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord ajoute et assume un 3^e poste d'emploi d'été pour étudiant pour un montant de 500\$ pour 80 heures durant l'été, selon les mêmes conditions que le Programme Trio Desjardins du Carrefour Jeunesse Emploi.

À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1. D'une lettre de remerciement reçu du CAP Éco-Communautaire suite à la contribution financière de 850\$ de la municipalité;
- 2. D'une correspondance du Ministère de l'Énergie et Ressources Naturelles (MERN) en lien avec la consultation publique des propriétaires prévue les 26 et 27 juin de 14h à 20h à Sts-Martyrs dans le projet de réforme cadastrale circonscription foncière de Thetford;
- 3. De l'invitation à participer à la rencontre du CSP (Comité de Sécurité Publique) à Sts-Martyrs le 19 juin à 19h;
- 4. Que la municipalité désire féliciter grandement M. Robin Aubert et son équipe pour le succès du film « Les Affamés »;
- 5. De la demande d'un citoyen présent à l'assemblée suggérant quelques améliorations à faire au gymnase.

Le maire lève l'assemblée à 20h45.	
François Marcotte, maire	Mathieu Couture, directeur général et
Trançois Marcotte, mane	secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.